

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- membres présents : 16
- suffrages exprimés : 16
- pour : 16

DÉLIBÉRATION n° B2018/223

L'an deux mille dix-huit et le 30 novembre à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Monique MARTIN, Roger LACOME, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD, Jean-Pierre CABOS, Fabienne ROYO, Joëlle ABADIE, Laurent LAGES, Jean-Claude CLARENS
Absents excusés : Nathalie SALCUNI, Alain DUCASSE, Alain, PIASER et François DABEZIES

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Chelle-Spou pour le financement de travaux de rénovation de l'église et du logement communal

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Chelle-Spou sollicitant un fonds de concours d'un montant de 2 264 € à la CCPL pour l'opération : Rénovation de l'église et du logement communal.

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Opération de travaux de de rénovation de l'église et du logement communal	12 807.11	Subventions	5 058.51
		Fonds de concours CCPL	2 264.00
		Autofinancement commune	5 484.60
Total	12 807.11	Total	12 807.11

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 2 264 € à la commune de Chelle-Spou pour le financement de l'opération de travaux de rénovation de l'église et du logement communal.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 07 DEC. 2018